

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mairie de Blaye (33390)

L'an deux mille vingt-six le 28 mai, le Conseil Municipal de la Commune de Blaye étant assemblé en session ordinaire, salle du conseil municipal, après convocation légale en date du 22 mai 2026, sous la présidence de Monsieur Eric JAPIOT Maire de Blaye.

Etaient présents :

M. JAPIOT Maire.

Mme BROWN, M. BROQUAIRE, Mme HAMMERER, M. JAUD de LA JOUSSELINIÈRE, M. KERCKHOVE, M. NERBUSSON, Adjoint, Mme GIROTTI, M. SABOURAUD, M. ELIAS, M. RENAUD, M. GRELLIER, Mme MOINET, M. PROVOT, M. ROUX, Mme BUETAS, M. CHAMPION, Mme GELAY, Mme HARDY, M. LUGAND, Mme ODIN, Mme ORLOWSKI, M. QUEGUINER, Mme SUHUBIETTE, Conseillers Municipaux.

Etaient excusés et représentés par pouvoir:

M. MOINET à Mme MOINET, M. GRAS à Mme ODIN, Mme QUERAL à Mme GELAY, Mme BABUS à M. CHAMPION

Etait absente:

Mme VERAU LEROY

Conformément à l'article L - 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame ORLOWSKI Marie est élu secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Conseillers en exercice : 29
Conseillers présents : 24
Conseillers votants : 28

Pour : 28
Contre : 0
Abstention : 0

28 – BUDGET ANNEXE CAMPING M57 - AFFECTATION DU RÉSULTAT 2025

Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité

Vu les articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

L'assemblée délibérante doit se prononcer sur l'affectation de résultat de l'exercice écoulé.

Monsieur le Maire propose d'affecter les résultats de l'exercice 2025 du budget annexe CAMPING M57 comme suit :

Résultat de la section de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice	Excédent	7 416,01 €
	Déficit	
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CFU)	Excédent	17 599,43 €
	Déficit	
Résultat de clôture à affecter	Excédent	25 015,44 €

Besoin réel de financement de la section d'investissement :

Résultat de la section d'investissement de l'exercice	Excédent	
	Déficit	25 912,71 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur	Excédent	45 228,17 €

(ligne 001 du CFU)	Déficit	
Résultat comptable cumulé R001	Excédent	19 315,46 €
Résultat comptable cumulé D001	Déficit	
Dépenses d'investissement engagées non mandatées		0,00 €
Recettes d'investissement restant à réaliser		0,00 €
Solde des restes à réaliser		0,00 €
Besoin (-) réel de financement		
Excédent (+) réel de financement		19 315,46 €

Affectation du résultat de la section de fonctionnement : Résultat excédentaire

En couverture du besoin réel de financement dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068)	0,00 €
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 1068)	
Sous-total (R 1068)	0,00 €
En excédent reporté à la section de fonctionnement : Recette budgétaire au compte R 002 du budget N+1	25 015,44 €
TOTAL	25 015,44 €
Résultat déficitaire en report	
Déficit reporté à la section de fonctionnement D002	

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D 002 : déficit reporté	R 002 : excédent reporté	D 001 : solde d'exécution N-1	R 001 : solde d'exécution N-1
	25 015,44 €	0,00 €	19 315,46 €
			R 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé :
			0,00 €

Les affectations ci-dessus seront intégrées au budget supplémentaire 2026.

La commission n°8 (Finances) s'est réunie le 20 mai 2026 et a émis un avis favorable.

Fait et adopté à l'unanimité en séance, les jours, mois et an susdits :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

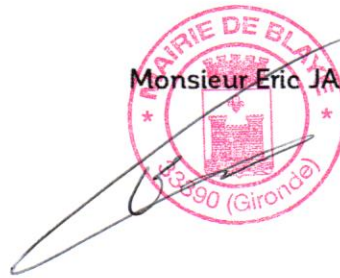
Le secrétaire de séance

Maire

Madame Marie ORLOWSKI



Monsieur Eric JAPIOT



Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-Préfecture le 02/06/26
Identifiant de télétransmission : 033-213300585-
20260528-79137-DE-1-1